

fier, un tant soit peu, l'article 15 que je trouve parmi les règles de nomenclature ⁽¹⁾ du « Geographic Board of Canada » et qu'on me permettra de citer textuellement.

« Dans les cas, dit cet article, où les noms existent déjà et sont « publiés dans la forme tant anglaise que française et sanctionnés « par un long usage, on ne doit point chercher à abolir l'une et « l'autre formes qui peuvent être admises et publiées dans les listes « de décisions du « Geographic Board » et l'une ou l'autre forme peut « être régulièrement employée dans les documents officiels. Dans « tous les autres cas, l'on doit empêcher l'emploi de doubles noms, « et accorder la préférence à la forme qui a la priorité d'origine, que « ce soit la forme anglaise ou française. »

Tout en faisant la part des droits qu'il veut bien reconnaître à la race et à la langue françaises, j'admire qu'il permette au « Geographic Board » de se laisser influencer dans ses décisions par l'usage plutôt que par l'histoire, qu'il soit rédigé de telle façon que par anticipation il condamne ce qu'il doit approuver, et je ne puis m'empêcher de trouver qu'il ne résoud pas d'équitable et de scientifique façon la question de la traduction des termes géographiques, et que tout en faisant mine de la résoudre, il légitime des erreurs géographiques et sanctionne en quelque sorte des mensonges historiques. L'usage primerait l'histoire ! Mais a-t-on réfléchi qu'il est fréquemment le triomphe de la fantaisie, du chauvinisme ou du pédantisme d'un seul, qu'il n'est pas toujours synonyme de vérité et qu'il lui arrive quelquefois de faire table rase d'un passé infiniment respectable ?

Voyez plutôt ce que dans le domaine de la Géographie notre inertie ou notre apathie lui a permis de faire. On n'a qu'à parcourir même superficiellement quelques cartes géographiques dressées à Ottawa, qu'à consulter, un peu au hasard, certaines publications officielles, celles par exemple de la *Commission of Conservation*, pour se rendre immédiatement compte que beaucoup de noms de lieux ont été gratifiés d'une forme dont ils se seraient bien passés, et qui, à notre grand regret, demeurera sans doute. Je ne saurais vous imposer ce soir une longue nomenclature, mais, semble-t-il, quelques noms de lieux auraient ici leur place, qui comptent, comme les plus connus, parmi ceux que nos ancêtres ont pour ainsi dire semés au cours de leurs aventureux voyages et de leurs glorieuses découvertes, et que la traduction en anglais a transformés au point de les rendre quelquefois méconnaissables.

(1) Document parlementaire No 25d., A. 1915, page 11 du 13ème Rapport.